

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1798

Modification de la délibération n° 2015/1315 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 462 394 euros - Opération : acquisition en VEFA de 38 logements PLUS pour un foyer de jeunes travailleurs au sein de la résidence étudiante «Philéas Lodge» situés 20, rue Jules Verne à Lyon 3e

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1798 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015/1315 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 100 % PAR LA SACVL, POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 462 394 EUROS - OPERATION : ACQUISITION EN VEFA DE 38 LOGEMENTS PLUS POUR UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA RESIDENCE ETUDIANTE «PHILEAS LODGE» SITUES 20, RUE JULES VERNE A LYON 3E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1315 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 462 394 € destinés à l'acquisition en VEFA de 38 logements PLUS pour un foyer de jeunes travailleurs au sein de la résidence étudiante «Philéas Lodge» situés 20, rue Jules Verne à Lyon 3^e.

Or, une erreur a été commise pour la durée du prêt Foncier puisqu'il est indiqué une durée de 40 ans alors que la durée est de 50 ans.

Aussi, il convient de modifier la délibération n° 2015/1315 du 28 septembre 2015.

Vu la délibération n° 2015/1315 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

PLUS Foncier

- Montant : 723 718 € ;
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois ;
- Durée totale du prêt : 50 ans ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt plus 60 points de base ;
- Taux annuel de progressivité : 0,50 % maximum (actualisable à la

date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) ;

- Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée ;
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

2. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SACVL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM